

TERRITOIRES À CONCENTRATION DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE ET INÉGALITÉS ENTRE LES SECTEURS DE LA MRC DE JOLIETTE



PAR
BERNARD-SIMON LECLERC
SERVICE DE SURVEILLANCE, RECHERCHE ET ÉVALUATION

INTRODUCTION

Le Québec a connu au cours des dernières années une mobilisation animée autour de la question de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En ce sens, le gouvernement du Québec a rendu public, en avril 2004, le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*. Les mesures à mettre en place énoncées dans le document s'inscrivent dans le sillage des dispositions de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée plus tôt, en décembre 2002.

L'élargissement du concept de santé à des notions plus positives ainsi que les changements quant à la façon même d'appréhender les facteurs qui la conditionnent ne sont pas étrangers à cette prise de conscience. La nouvelle perspective de la santé envisagée comme une ressource de la vie quotidienne intègre aux interventions visant directement les individus des actions de modification de l'environnement physique, économique et social. Elle invite au partage des responsabilités à l'égard du maintien et de l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population et convie du coup les personnes, les familles et les communautés environnantes ainsi que les acteurs de la santé et des autres secteurs de la société à l'engagement concerté. Le *Programme national de santé publique 2003–2012* précise à cet égard la contribution du réseau de la santé et des services sociaux à l'engagement collectif en faveur de l'amélioration de l'état de santé de la population ainsi qu'à la réduction des inégalités sociales en matière de santé et de bien-être.

Lanaudière est une région riche de sa mobilisation et de la qualité de sa concertation en matière de participation des individus et des organismes de la communauté à la réduction de problématiques sociales. La Table des partenaires du développement social de Lanaudière, créée dès mai 1999, et ses six comités locaux de développement social mis en place un an plus tôt en témoignent. Qui plus est, la Direction de santé publique



et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière met le développement des communautés au cœur de son *Plan d'action régional de santé publique 2004-2007*, adopté en décembre 2003, et encourage son personnel à œuvrer dans cette voie.

Dans le cadre de son mandat de surveillance de la santé qui vise à soutenir les décideurs, les intervenants de santé et les acteurs des différents secteurs de la société dans la connaissance et l'analyse de leur milieu ainsi que dans l'élaboration de projets d'action sanitaire et sociale, le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de Lanaudière présente *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Joliette*. Ce fascicule fournit une version locale et valide de l'indice de défavorisation matérielle et sociale de *Pampalon*, du nom de son principal concepteur, lorsque celle-ci est exprimée exclusivement par rapport aux personnes qui résident sur le territoire de la MRC de Joliette. Il décrit les caractéristiques socioéconomiques de la population et permet la localisation fine des secteurs où vivent des personnes, des familles et des collectivités moins nanties.

INDICE DE DÉFAVORISATION

*Six indicateurs,
deux dimensions*

L'indice revêt deux dimensions : l'une, matérielle, reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante – et se rapproche du concept de pauvreté tel qu'on le conçoit traditionnellement ; l'autre, sociale, renvoie à la fragilité du réseau social et à l'isolement des personnes, et ce, du noyau familial jusqu'à la communauté. Techniquement, l'indice regroupe six indicateurs tirés du recensement canadien de 2001¹⁻⁴. Ils concernent les personnes de 15 ans et plus, à l'exception de la proportion de familles monoparentales.

Composante matérielle	Composante sociale
Proportion de gens sans diplôme d'études secondaires	Proportion de gens séparés, divorcés ou veufs
Revenu personnel moyen	Proportion de familles monoparentales
Proportion de gens occupant un emploi	Proportion de personnes vivant seules

*Mesure
territoriale*

L'indice est une mesure territoriale et non une mesure directe d'ordre individuel. De fait, il constitue un agrégé des caractéristiques individuelles des résidents d'un secteur. Il représente donc davantage l'aspect socioéconomique du milieu immédiat de l'individu que sa situation socioéconomique propre.

*Mesure absolue,
mesure relative*

La défavorisation, au même titre que la pauvreté, peut être exprimée en termes absolus ou relatifs. Le seuil de pauvreté fixé par le professeur Sarlo de l'Institut Fraser de Vancouver est un exemple de seuil absolu^{5,6} : les gens sont pauvres s'ils ne peuvent subvenir à leurs « besoins essentiels ». Sa mesure des besoins repose sur le coût d'un panier de consommation et de services comprenant nourriture, habillement, logement,



hygiène personnelle, soins de santé, transport et téléphone. Le Conseil canadien de développement social ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sont plutôt en faveur d'une définition relative de la pauvreté⁷. Selon leurs porte-parole, il faut considérer le concept de pauvreté non pas comme la privation des besoins absolument essentiels, mais comme l'exclusion du mode de vie, des ressources, des possibilités et des sources de bien-être auxquels les autres ont largement accès dans la même société. C'est ce qu'ont fait Pampalon et Raymond en créant leur indice de défavorisation. Ils définissent en effet cette dernière comme un « état observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille ou le groupe ».

Notion de calibrage

Le présent ouvrage s'inscrit dans une série de tableaux de bord du même genre qui explore la défavorisation selon différents calibrages et différents territoires de la région de Lanaudière^{8,9}. La mesure relative qui y est exprimée identifie les écarts existant entre les mieux nantis d'un territoire donné et ceux qui le sont moins. Ces documents ont en commun de localiser géographiquement le cinquième le plus défavorisé de la population. Ce qui varie cependant d'un document à l'autre est le calibrage ou, pour dire les choses autrement, la population de référence à laquelle sont comparées les personnes, les familles et les communautés qui y résident. Il peut s'agir de l'ensemble des résidents de la province ou encore de ceux d'une région sociosanitaire, d'un réseau local de services ou d'une MRC.

Mise en garde

Le choix de l'unité territoriale utilisée pour le calibrage conditionne l'interprétation de la valeur de l'indice. Le calibrage à l'échelle de la MRC de Joliette mène à une meilleure répartition de la population à l'intérieur du territoire en question. Cette façon de faire invalide toutefois toute comparaison des valeurs de la MRC avec une autre. À moins d'indications contraires, les valeurs de défavorisation rendues publiques dans *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Joliette* n'ont de sens que pour le territoire de la MRC de Joliette et les municipalités qu'elle englobe.

MRC DE JOLIETTE

La défavorisation

La MRC comprend 56 aires de diffusion (appelées ensuite *secteurs* dans le document). Ses secteurs comptent en moyenne 948 personnes (minimum 266, maximum 1 488) et correspondent, grosso modo, à un ou à quelques pâtés de maisons avoisinants, en milieu urbain, et à une fraction de village, en milieu rural. Il s'agit de la plus petite unité territoriale pour laquelle Statistique Canada produit des données de recensement. La localisation exacte des différents secteurs est présentée à la figure 1 et dans l'encart.

Pour chacune des dimensions de la défavorisation – matérielle et sociale –, la population a d'abord été répartie en quintiles (groupe de 20 %), du plus favorisé (quintile 1) au plus défavorisé (quintile 5). Le premier quintile représente le cinquième de la population



de la MRC le mieux nanti, tandis que le dernier quintile désigne le cinquième le plus défavorisé. Ces mêmes groupes sont croisés pour former une grille de 25 cellules de manière à distinguer la population la plus défavorisée simultanément quant à l'une et l'autre dimension (quintiles 5 et 5), celle qui l'est la moins (quintiles 1 et 1) et celles occupant différentes positions entre ces extrêmes.

La MRC de Joliette par rapport à elle-même

Cette section présente la distribution de la défavorisation sur le territoire de la MRC de Joliette selon le calibrage fait à cette échelle locale (tableau 1). Le cinquième de la population de la MRC le plus défavorisé sur le plan matériel touche 10 074 individus répartis dans douze secteurs. D'un autre côté, le cinquième qui l'est le plus sur le plan social en affecte 10 198, distribués dans douze secteurs. Les deux formes de défavorisation coexistent chez 8,2 % de la population de cinq secteurs, soit pour 4 377 personnes. Alors que, par définition du calibrage, 20 % de la population de la MRC de Joliette est considérée désavantagée matériellement, c'est l'ensemble de celle de Notre-Dame-de-Lourdes, autant que 34,3 % de celle de Sainte-Mélanie et 32,1 % de celle de Joliette qui est catégorisée de la sorte. La défavorisation sociale sur le territoire de la municipalité de Joliette atteint 50,4 %, comparativement à la moyenne de 20 % pour l'ensemble de la MRC, alors que la défavorisation combinée y atteint 25,3 % comparativement à 8,2 %.

Tableau 1

Défavorisation	Sociale					Population	
	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	N	%
Matérielle	N	N	N	N	N	N	%
Quintile 1	1 904	1 269	3 973	3 611	0	10 757	20,3
Quintile 2	1 291	1 104	4 699	885	2 843	10 822	20,4
Quintile 3	2 177	4 355	1 850	293	1 958	10 633	20,0
Quintile 4	2 791	3 599	0	3 374	1 020	10 784	20,3
Quintile 5	3 714	0	0	1 983	4 377	10 074	19,0
Population	N	11 877	10 327	10 522	10 146	10 198	53 070
	%	22,4	19,5	19,8	19,1	19,2	100,0

Une visualisation cartographique laisse très bien apercevoir les inégalités entre les municipalités et à l'intérieur même des municipalités de la MRC (figure 4). Elle circonscrit avec grande précision les secteurs défavorisés tant sous l'angle matériel que social, marqués de teintes pourpre et lilas, cependant que les conditions d'existence s'avèrent nettement plus positives dans les secteurs favorisés, colorés en vert foncé et en vert tendre. Les défavorisations matérielle et sociale ne se superposent pas forcément : la MRC enclave des milieux défavorisés quant à l'une ou à l'autre des formes seulement. Les tons de rouge indiquent une forte défavorisation surtout matérielle et les tons de bleu, une forte défavorisation surtout sociale. Un zoom sur les grandes agglomérations de la MRC fait ressortir les nombreuses disparités, illustrées par autant de couleurs (encart). Il révèle la présence de contrastes saillants et montre que des communautés se situant aux extrêmes de l'échelle sociale se retrouvent à quelques rues près.



Les valeurs de l'indice reflètent d'importants contrastes socioéconomiques sur le territoire de la MRC de Joliette. À cet égard, on aura garde de confondre le phénomène de la défavorisation étudié avec l'indice ou avec les étiquettes *matérielle* et *sociale* qu'il arbore. En effet, aussi judicieux que soit l'éclairage apporté par l'indice, l'utilisateur ne saurait perdre de vue que la défavorisation de forme matérielle traduit essentiellement la présence de faibles niveaux de scolarité, d'emploi et de revenu, alors que la forme sociale témoigne plutôt de différences plus marquées quant à l'état matrimonial, au fait de vivre seul ou en famille monoparentale. Les valeurs rapportées (à l'exception de celles pour la proportion de familles monoparentales) ont été corrigées pour la variation de la structure par âge et sexe de la population entre les secteurs. Cet ajustement permet d'effectuer des comparaisons géographiques en neutralisant l'effet relié à ces caractéristiques.

Tableau 2

Défavorisation	Profil socioéconomique					
	Scolarité	Emploi	Revenu moyen	Personnes vivant seules	Séparés/divorcés/veufs	Familles monoparentales
	%	%	\$	%	%	%
Matérielle						
Quintile 1	25,4	64,9	29 312	8,7	15,7	15,1
Quintile 2	30,9	61,1	25 278	12,6	18,4	16,9
Quintile 3	33,2	58,8	23 852	11,2	15,7	18,6
Quintile 4	39,3	54,9	22 682	12,0	16,4	18,8
Quintile 5	46,9	46,8	18 768	16,6	18,8	23,2
Sociale						
Quintile 1	35,8	59,9	23 062	6,9	12,3	12,2
Quintile 2	34,2	60,1	24 522	8,1	15,9	15,6
Quintile 3	30,3	61,7	26 758	10,1	17,2	14,3
Quintile 4	34,9	55,4	24 755	13,2	17,7	20,9
Quintile 5	39,8	49,4	21 209	23,7	22,6	30,5
Concomitante						
Quintiles 1 et 1	21,8	72,1	29 739	4,2	11,1	11,3
Quintiles 5 et 5	49,2	41,2	17 299	27,5	23,7	34,1
Total	35,0	57,4	24 047	12,2	17,0	18,4

Partant, les écarts sont frappants entre la population de la MRC de Joliette favorisée et défavorisée simultanément sur les dimensions matérielle et sociale (tableau 2). Par exemple, les valeurs oscillent considérablement en ce qui concerne la scolarité (respectivement 21,8 % et 49,2 % des personnes n'ont pas de diplôme d'études secondaires), l'emploi (72,1 % et 41,2 % occupent un emploi) et le revenu moyen (29 739 \$ et 17 299 \$). Par ailleurs, elles s'accroissent du simple au double sur le plan de l'état matrimonial (respectivement 11,1 % et 23,7 % des personnes sont soit séparées, divorcées ou veuves), du simple au triple au regard de la monoparentalité (11,3 % et 34,1 % vivent dans ces familles) et du simple au sextuple en ce qui a trait aux personnes qui vivent seules (4,2 % et 27,5 %).



Les résidents du périmètre de la MRC de Joliette les plus défavorisés quant aux aspects matériel et social sont plus âgés relativement à la moyenne que leurs concitoyens plus favorisés (tableau 3).

De manière à localiser les secteurs démunis et à soutenir le développement de projets locaux et communautaires, la valeur des six indicateurs socioéconomiques qui définissent la défavorisation est fournie pour chaque secteur que compte la MRC de Joliette. On y retrouve également le nombre d'individus qui résident dans le secteur de même que le rang qu'il occupe sur l'une et l'autre composantes de la défavorisation (tableau 4). Plus élevée est la valeur du rang, qui s'échelonne de 1 à 100, plus forte est la valeur de la défavorisation. Le lecteur comprendra que les formules « rangs 81 à 100 », « dernier quintile » et « cinquième de la population le plus défavorisé » possèdent la même signification.

Les secteurs qui arborent une valeur approchant ou atteignant 100 représentent ainsi la pire conjoncture qu'il est possible de retrouver dans la MRC et reflètent les secteurs où résident les personnes, les familles et les communautés les plus désavantagées du territoire sur la base de l'attribut matériel ou social concerné. Les secteurs 24610028, 24610029, 24610031 et 24610032 en font partie (tableau 4 et encart).

Tableau 3

Défavorisation	Population N	Groupe d'âge							Sexe	
		0-4 ans %	5-14 ans %	15-24 ans %	25-44 ans %	45-64 ans %	65-74 ans %	75 ans et + %	Hommes %	Femmes %
Matérielle										
Quintile 1	10 757	5,0	15,1	13,8	30,1	27,8	5,6	2,6	48,9	51,1
Quintile 2	10 822	4,1	12,0	12,3	26,8	28,9	9,2	6,6	46,7	53,3
Quintile 3	10 633	4,3	13,2	13,5	26,4	29,0	8,3	5,3	49,3	50,7
Quintile 4	10 784	4,6	12,5	13,3	27,4	28,3	8,2	5,6	48,4	51,6
Quintile 5	10 074	4,4	10,7	14,4	27,4	27,3	9,2	6,4	48,7	51,3
Sociale										
Quintile 1	11 877	4,6	14,4	13,1	29,1	28,7	7,1	3,0	50,3	49,7
Quintile 2	10 327	5,2	14,9	13,1	28,8	28,9	5,6	3,5	50,3	49,7
Quintile 3	10 522	4,8	13,7	13,2	28,1	28,2	7,6	4,4	48,9	51,1
Quintile 4	10 146	4,2	11,3	14,2	25,6	28,9	9,5	6,3	48,1	51,9
Quintile 5	10 198	3,7	9,1	13,6	26,2	26,6	11,0	9,8	44,1	55,9
Concomitante										
Quintiles 1 et 1	1 904	6,8	17,6	12,6	35,0	22,9	3,9	1,1	48,4	51,6
Quintiles 5 et 5	4 377	3,8	7,2	16,0	25,8	26,1	11,0	10,0	46,1	53,9
Total	53 070	4,5	12,8	13,4	27,6	28,3	8,1	5,3	48,4	51,6

*La MRC de Joliette
par rapport aux autres
MRC de la région*

On ne saurait trop insister sur le fait que les valeurs de défavorisation présentées dans les lignes précédentes n'ont de sens que pour le territoire de la MRC de Joliette, alors que la défavorisation est exprimée relativement à la seule population qui y réside. Le calibrage réalisé à l'échelle de la MRC de Joliette empêche effectivement toute comparaison des valeurs de la MRC avec une autre.



S'il permet aux acteurs d'esquisser un portrait socioéconomique de leur territoire à partir des valeurs qui s'y rapportent et, du coup, de cibler des secteurs prioritaires d'intervention là où se concentre la défavorisation, ces derniers pourraient aussi vouloir savoir comment la MRC de Joliette se compare aux autres MRC du réseau local de services (RLS) de Lanaudière-Nord, de la région toute entière ou du Québec.

L'opération est rendue possible par le calcul d'indices comparatifs de défavorisation (ICD). Ils sont faits en rapportant la proportion de défavorisation de la MRC de Joliette à celle de l'ensemble du RLS, de la région ou du Québec, selon le cas, après calibrage à ces échelles. La valeur de base pour le territoire de référence est 1. Les MRC pour lesquelles l'indice comparatif est inférieur à 1 ont une proportion de défavorisation inférieure à la moyenne. Au contraire, toute valeur de l'indice comparatif supérieure à 1 signifie que la proportion de défavorisation dans la MRC correspondante est plus élevée que dans le reste du RLS, de la région ou du Québec, selon le cas.

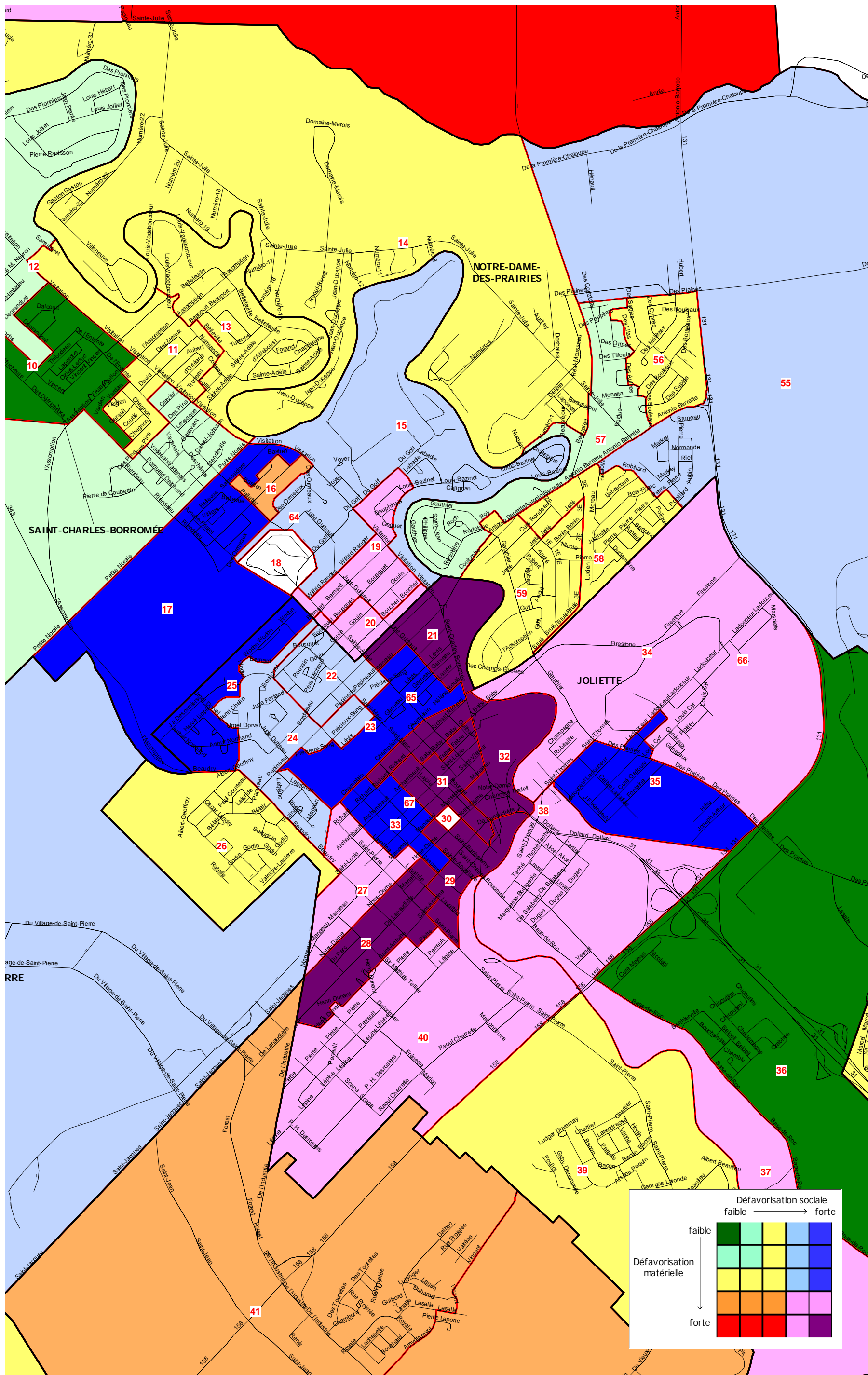
Tableau 4

Défavorisation	Population N	Rang		Profil socioéconomique					
		Matériel	Social	Scolarité %	Emploi %	Revenu moyen \$	Personnes vivant seules %	Séparés/ divorcés/veufs %	Familles monoparentales %
Ste-Mélanie									
24610001	821	81	17	49,0	56,1	23 336	6,6	16,4	11,3
24610002	909	61	30	31,4	57,3	21 320	9,5	14,9	14,8
24610003	903	98	13	45,2	45,9	17 739	8,7	13,2	13,0
Notre-Dame-de-Lourdes									
24610004	808	95	66	47,4	42,8	17 783	11,4	22,3	12,2
24610060	986	89	6	45,2	54,9	20 202	8,8	12,0	5,7
24610061	382	82	18	47,3	60,4	19 184	7,5	13,5	21,7
Saint-Ambroise-de-Kildare									
24610005	1 316	45	32	32,5	62,5	23 652	6,1	16,9	15,2
24610006	315	57	2	23,0	63,0	19 407	0,0	12,1	15,8
24610008	964	67	26	37,1	58,8	21 830	12,5	14,2	12,5
24610009	788	55	11	34,6	64,0	22 335	8,5	10,8	12,5
Saint-Charles-Borromée									
24610007	1 269	11	35	27,9	62,4	31 267	7,6	15,2	16,2
24610010	1 212	8	15	22,2	66,2	26 881	3,9	13,4	12,0
24610011	1 051	16	59	29,3	65,8	26 438	13,9	17,1	11,1
24610013	1 464	14	53	25,3	62,1	28 891	5,5	17,5	19,1
24610015	1 179	20	64	27,3	61,5	27 948	15,3	16,6	11,1
24610016	306	79	18	23,1	51,1	16 704	2,8	12,8	23,8
24610017	1 118	22	91	28,9	58,8	24 548	18,8	24,9	20,3
24610019	1 043	71	75	42,5	56,6	22 057	16,6	16,8	20,7
24610020	355	68	93	29,1	43,4	22 987	12,1	23,1	39,1
24610043	1 104	24	37	29,7	62,7	26 065	9,6	16,6	10,6



Tableau 4 (suite)

Défavorisation	Population N	Rang		Profil socioéconomique					
		Matériel	Social	Scolarité	Emploi	Revenu moyen	Personnes vivant seules	Séparés/divorcés/veufs	Familles monoparentales
				%	%	\$	%	%	%
Joliette									
24610021	718	92	84	42,2	42,6	16 840	24,1	20,2	25,0
24610022	619	39	77	28,9	55,0	27 051	15,4	18,1	19,5
24610023	761	41	89	21,3	54,0	20 848	17,7	21,7	28,6
24610024	1 131	6	74	22,6	60,2	33 713	12,4	15,7	20,6
24610025	996	43	95	41,5	57,4	26 494	28,8	22,2	25,0
24610026	1 176	27	62	27,7	60,8	24 903	11,2	17,9	13,5
24610027	665	69	87	43,3	52,7	23 638	23,3	20,2	28,1
24610028	1 009	100	83	57,0	46,0	18 314	16,8	19,6	31,6
24610029	883	96	98	56,8	39,3	18 920	33,1	27,2	34,1
24610031	863	93	100	41,7	34,9	15 696	34,6	27,3	47,1
24610032	904	90	97	45,5	42,6	16 477	30,0	24,2	31,7
24610033	962	47	92	33,8	57,9	22 086	22,2	20,3	32,5
24610034	1 320	76	71	39,2	50,4	24 135	14,1	17,0	20,5
24610035	964	35	86	30,4	54,9	26 708	17,4	20,1	29,6
24610036	692	1	4	21,1	82,3	34 745	4,6	7,1	10,0
24610037	1 011	79	81	34,7	50,3	20 519	18,8	17,0	26,4
24610039	1 458	4	45	24,1	66,0	30 266	7,0	18,0	10,7
24610040	1 175	84	79	46,6	49,0	22 003	10,8	20,6	30,4
Saint-Paul									
24610041	1 488	65	40	40,8	57,3	24 313	8,8	17,4	14,3
24610051	1 147	73	42	41,5	59,3	21 412	6,1	16,7	21,2
24610052	981	86	2	40,4	54,4	20 943	2,9	10,1	8,2
Saint-Pierre									
24610042	294	51	71	29,9	56,1	23 134	5,4	17,9	29,4
Crabtree									
24610044	852	57	48	34,7	54,5	26 338	13,3	14,7	15,6
24610048	1 314	49	28	30,2	57,8	24 834	7,9	16,0	13,5
24610049	898	62	20	30,6	52,7	23 763	9,8	12,6	18,9
24610050	266	39	62	37,2	64,2	26 387	8,9	18,6	17,6
Saint-Thomas									
24610053	816	51	24	36,0	64,2	24 349	4,8	13,8	24,5
24610054	871	31	55	41,0	68,4	25 282	14,0	19,5	4,5
24610062	462	87	5	46,1	58,0	20 161	6,2	10,2	10,7
24610063	766	77	8	44,6	59,7	23 136	10,3	13,6	4,2
Notre-Dame-des-Prairies									
24610014	1 471	34	57	31,4	62,0	25 458	10,3	16,6	18,7
24610055	1 301	18	68	27,2	65,4	25 914	8,8	16,5	22,2
24610056	1 181	38	47	33,2	62,5	25 964	9,4	17,1	12,5
24610057	1 291	29	22	32,4	65,8	25 206	8,4	14,3	15,2
24610058	1 074	53	10	31,5	61,4	22 879	7,6	10,7	12,9
24610059	998	59	50	32,4	51,1	25 528	10,4	15,5	19,4



Source : LECLERC, Bernard-Simon, *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Joliette*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2006, 16 pages [encart].

Indice comparatif de défavorisation de la population de secteurs à concentration de défavorisation selon différents calibrages, municipalités, MRC, RLS, Lanaudière et ensemble du Québec, 2001

	Calibrage national			Calibrage régional			Calibrage RLS			Calibrage MRC		
	Matérielle	Sociale	Combinée	Matérielle	Sociale	Combinée	Matérielle	Sociale	Combinée	Matérielle	Sociale	Combinée
Ensemble du Québec	1,00	1,00	1,00									
Lanaudière	1,09	0,48	0,60	1,00	1,00	1,00						
RLS de Lanaudière-Nord	2,04	0,42	0,91	1,85	1,13	1,77	1,00	1,00	1,00			
MRC de D'Autray	1,92	0,31	0,91	1,79	1,04	2,37	0,42	1,05	0,67	1,00	1,00	1,00
Berthierville	3,61	1,25	5,56	3,63	2,81	13,08		2,83		0,83	3,32	
La Visitation-de-l'Île-Dupas												
Lanoraie	0,21			0,21								
Lavaltrie	1,98			1,99	1,08			1,08				
Saint-Antoine-de-Lavaltrie	1,35			1,36						1,36		
Saint-Barthélemy	5,00			5,03			1,59			1,58		
Mandeville	2,86			2,87	3,36	10,95		3,38		2,89	3,96	10,69
Saint-Cléophas-de-Brandon												
Saint-Cuthbert	0,84			0,84			0,85			0,85		
Saint-Didace												
Saint-Gabriel-de-Brandon	4,31			4,33			2,21			4,35		
Saint-Gabriel	2,92	2,51	4,72	1,07	5,05	4,99	1,08	5,08	9,22	1,07	5,95	4,87
Saint-Ignace-de-Loyola												
Saint-Norbert	2,20			2,21			2,24			2,23		
Sainte-Élisabeth												
Sainte-Geneviève-de-Berthier	0,42			0,42	0,83	1,96		0,83		0,42	0,50	1,91
MRC de Joliette	0,95	0,96	1,82	0,80	1,80	2,29	0,35	1,60	1,55	1,00	1,00	1,00
Crabtree												
Joliette	1,60	2,52	5,62	1,27	4,08	5,94	0,55	4,10	4,74	1,69	2,63	3,07
Notre-Dame-de-Lourdes	5,00			4,14	1,88	8,72	1,88			5,26		
Notre-Dame-des-Prairies					0,90							
Saint-Ambroise-de-Kildare												
Saint-Charles-Borromée		0,73			1,26			1,26			0,76	
Saint-Paul	1,36			1,36						1,43		
Saint-Pierre					5,05			5,08				
Saint-Thomas	0,79			0,80						0,83		
Sainte-Mélanie	1,71			1,72			1,74			1,81		
MRC de Matawinie	2,88	0,21	0,53	2,51	0,71	0,80	1,52	0,72	0,58	1,00	1,00	1,00
Chertsey	4,33			4,35			3,82			3,08		
Entrelacs	3,25	1,75		3,27	1,77			1,77			1,85	
Manawan	5,00			5,03			5,08			5,05		
Notre-Dame-de-la-Merci	4,45	0,55		4,47	2,15	7,41	4,52	2,16	13,69	4,50	2,25	26,87
Rawdon	2,89	0,51	2,28	2,42	0,94	2,41	0,53	0,95			2,09	
Saint-Alphonse-Rodriguez	2,37			0,83	1,91		0,84	1,92			2,00	
Saint-Côme	5,00			5,03			5,08			5,05	0,69	11,07
Saint-Damien	5,00			5,03	0,40	1,87	3,68	0,40	3,45	1,76	0,42	
Saint-Donat	0,88	0,24	1,08	0,88	1,33	1,14	0,25	1,33	2,10		1,39	
Saint-Félix-de-Valois	0,74			0,75	0,95			0,95			0,99	
Saint-Guillaume-Nord												
Saint-Jean-de-Matha	3,13			3,14			0,93					
Saint-Michel-des-Saints	3,40			0,88			0,89			0,37		
Saint-Zénon	3,52			3,53			1,97			1,96		
Sainte-Béatrix	2,04	1,07		2,05	1,08			1,09			1,14	
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	3,47			3,49			3,52			1,41		
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1,60				1,62			1,62			1,69	
MRC de Montcalm	2,71	0,00	0,00	2,63	0,82	1,53	1,89	0,45	1,05	1,00	1,00	1,00
Saint-Alexis (P)												
Saint-Alexis (V)												
Saint-Calixte	3,77			3,79	1,56	4,45	2,77	1,57	8,22	0,51	2,02	
Saint-Esprit												
Saint-Jacques	1,29			1,29								
Saint-Liguori												
Saint-Lin-Laurentides	3,57			3,30	1,29		3,00	0,77		2,03	1,28	
Saint-Roch-de-l'Achigan	1,61			1,62			0,93			0,95		
Saint-Roch-Ouest												
Sainte-Julienne	4,28			4,30	1,12	5,20	2,61			1,00	1,82	
Sainte-Marie-Salomé												
RLS de Lanaudière-Sud	0,32	0,52	0,36	0,31	0,89	0,38	1,00	1,00	1,00			
MRC de L'Assomption	0,29	0,58	0,51	0,26	1,08	0,53	0,70	1,25	1,03	1,00	1,00	1,00
Charlemagne	0,40	1,44		0,40	2,01		2,15	2,02	2,81	2,78	2,09	5,04
L'Assomption					0,97		0,56	1,37	1,60	1,02	0,47	
L'Épiphanie (P)	3,82			3,84			3,82			5,15		
L'Épiphanie (V)	1,53	1,53	6,82	1,54	1,55	7,20	3,22	1,56	6,30	3,31	1,61	6,25
Repentigny (secteur Le Gardeur)	0,10	0,08		0,10	0,68		0,74	1,19	1,05	1,09	0,71	1,04
Repentigny	0,15	0,80	0,43	0,10	1,23	0,45	0,21	1,28	0,40	0,36	1,20	0,56
Saint-Sulpice							0,83			1,40		
MRC des Moulins	0,35	0,47	0,22	0,35	0,71	0,23	1,29	0,77	0,97	1,00	1,00	1,00
Mascouche	0,35	0,41		0,35	0,62		1,10	0,62		0,63	0,73	
Terrebonne (secteur La Plaine)	0,85			0,86			2,94			3,00	0,97	1,42
Terrebonne (secteur Lachenaie)	0,10	0,12		0,10	0,12		0,71	0,32	0,50	0,27	0,55	
Terrebonne	0,28	0,85	0,55	0,28	1,31	0,58	1,09	1,36	2,20	0,89	1,41	2,02

L'absence de valeur signifie qu'aucun secteur du territoire en question ne correspond au critère retenu.

Interprétation de l'indice comparatif de défavorisation (ICD) et du calibrage

La valeur de référence pour le territoire qui sert de base à la comparaison est 1. Une valeur de l'ICD supérieure à 1 représente une proportion de défavorisation plus élevée que la moyenne et vice-versa.

Par exemple, une valeur de 1,75 surpasse de 75 % la moyenne.

Calibrage MRC : comparaison de municipalités à l'intérieur d'un même territoire de MRC alors que la moyenne est établie à l'échelle de la MRC en question.

Calibrage RLS : comparaison de municipalités ou MRC à l'intérieur d'un même territoire de RLS alors que la moyenne est établie à l'échelle du RLS en question.

Calibrage régional : comparaison de municipalités, MRC ou RLS à l'intérieur du territoire régional alors que la moyenne est établie à l'échelle de la région de Lanaudière.

Calibrage national : comparaison de municipalités, MRC, RLS et de la région de Lanaudière avec le Québec alors que la moyenne est établie à l'échelle nationale.

Leclerc, Bernard-Simon et Josée Payette. *Indice comparatif de défavorisation de secteurs à concentration de défavorisation matérielle et sociale selon différents calibrages, municipalités, MRC, RLS, Lanaudière et ensemble du Québec*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2006, encart.

Pour toute information supplémentaire, contactez Bernard-Simon Leclerc au 450.759.1157 poste 4324 ou, sans frais, au 1.800.668.9229 ou par courriel à bernard-simon_leclerc@ssss.gouv.qc.ca.



Les données indiquent que la proportion de défavorisation matérielle de la MRC de Joliette est inférieure à la moyenne du RLS de Lanaudière-Nord (ICD = 0,35), mais que la forme sociale surpasse de 60 % la moyenne de ce même territoire (ICD = 1,60) (tableau 5).

Tableau 5

Territoire	Indice comparatif de défavorisation		
	Matérielle	Sociale	Combinée
RLS de Lanaudière-Nord	1,00	1,00	1,00
MRC de D'Autray	0,42	1,05	0,67
MRC de Joliette	0,35	1,60	1,55
MRC de Matawinie	1,52	0,72	0,58
MRC de Montcalm	1,89	0,45	1,05

Similairement, la population de la MRC de Joliette affiche une proportion de défavorisation matérielle plus basse que la population de référence, lorsque celle-ci est la région de Lanaudière. Il s'agit de la troisième plus faible proportion parmi les six MRC lanadoises (ICD = 0,80). L'indice comparatif de la MRC de Joliette détonne notamment par rapport à celui des autres MRC du nord de Lanaudière ; la proportion de défavorisation matérielle de la MRC de Montcalm et de Matawinie, par exemple, est respectivement plus élevée de 163 % (ICD = 2,63) et de 151 % (ICD = 2,51) que la moyenne régionale (tableau 6).

C'est, cependant dans la MRC de Joliette que l'on identifie parmi la population de Lanaudière la plus forte proportion de personnes défavorisées socialement (ICD = 1,80). La proportion d'individus désavantagés simultanément sur les plans matériel et social surpasse de plus de deux fois (ICD = 2,28) la moyenne lanadoise, forme essentiellement concentrée dans la Ville de Joliette.

Tableau 6

Territoire	Indice comparatif de défavorisation		
	Matérielle	Sociale	Combinée
Lanaudière	1,00	1,00	1,00
RLS de Lanaudière-Nord	1,85	1,14	1,74
MRC de D'Autray	1,79	1,04	2,35
MRC de Joliette	0,80	1,80	2,28
MRC de Matawinie	2,51	0,71	0,79
MRC de Montcalm	2,63	0,82	1,51
RLS de Lanaudière-Sud	0,31	0,89	0,37
MRC de L'Assomption	0,26	1,08	0,53
MRC des Moulins	0,35	0,71	0,23



Le tableau 7 compare les territoires de Lanaudière à la référence nationale. L'indice comparatif exprime cette fois les écarts observés par rapport à l'ensemble du Québec. On note ainsi que la proportion de défavorisation, autant matérielle que sociale, est sensiblement équivalente à la moyenne nationale (0,95 et 0,96). En revanche, la proportion de personnes défavorisées simultanément sur les plans matériel et social (1,81) surpasse manifestement celle de l'ensemble du Québec et celle de tout le territoire de Lanaudière

Tableau 7

Territoires	Indice comparatif de défavorisation		
	Matérielle	Sociale	Combinée
Québec	1,00	1,00	1,00
Lanaudière	1,09	0,48	0,60
RLS de Lanaudière-Nord	2,04	0,42	0,91
MRC de D'Autray	1,92	0,31	0,91
MRC de Joliette	0,95	0,96	1,81
MRC de Matawinie	2,88	0,21	0,53
MRC de Montcalm	2,71	0,00	0,00
RLS de Lanaudière-Sud	0,32	0,52	0,35
MRC de L'Assomption	0,29	0,58	0,51
MRC des Moulins	0,35	0,47	0,22

En conclusion, il ressort des données des tableaux 5 à 7 que la population de Lanaudière n'est pas considérée comme plus défavorisée sur le plan matériel mais, inversement, elle est étiquetée comme plus avantagée sur le plan social et quant à la défavorisation combinée lorsqu'on la compare à l'ensemble du Québec. Cela dit, sans que tous les résidents de la région ne partagent le même niveau de défavorisation. Les niveaux de défavorisation recalibrés pour exprimer les écarts observés à l'intérieur de la région sociosanitaire, d'un RLS ou d'une MRC fournissent ainsi à l'Agence de Lanaudière, à ses établissements, aux organismes communautaires régionaux et aux partenaires des autres secteurs de la société un outil utile à une analyse régionale de leur population et de leurs clientèles.

*Aide, soutien,
conseils et
formation*

Vous désirez plus d'information concernant le développement, l'utilisation et l'interprétation de l'indice de défavorisation? Vous souhaitez obtenir des données particulières, notamment par groupe d'âge et sexe pour chaque secteur? Veuillez contacter Bernard-Simon Leclerc au 450 759-1157, poste 4324 ou, sans frais, 1 800 668-9229, poste 4324, ou encore par courrier électronique à bernard-simon_leclerc@ssss.gouv.qc.ca

Une séance de formation peut également être offerte aux groupes de gestionnaires, de planificateurs, d'intervenants et de chercheurs qui en font la demande.

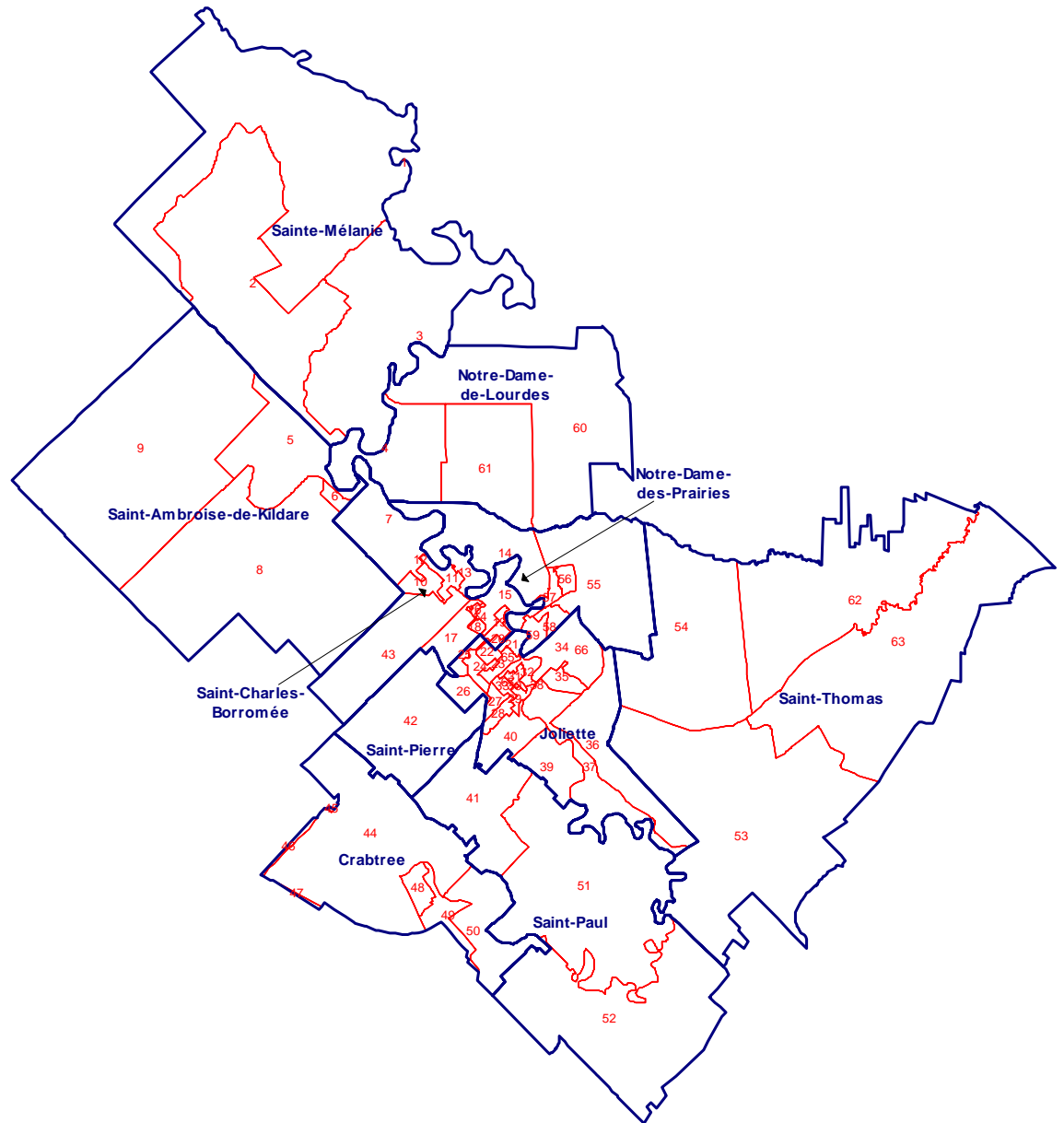


Références
bibliographiques

- ¹ GUIMONT, Louise, Guy RAYMOND et Robert PAMPALON. « L'indice de défavorisation matérielle et sociale : un outil dans le développement des politiques gouvernementales... et municipales », *Municipalité*, vol. 33, n° 3, 2002, p. 21-22.
- ² PAMPALON, Robert, Denis HAMEL et Guy RAYMOND. *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec – Mise à jour 2001*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.
- ³ PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND. « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies chroniques au Canada*, vol. 21, n° 3, 2000, p. 104-113.
- ⁴ PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND. « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, société et solidarité* [Revue de l'Observatoire francoquébécois de la santé et de la solidarité], n° 1, 2003, p. 191-208.
- ⁵ SARLO, Christopher. *Measuring poverty in Canada*, Vancouver, Fraser Institute, 2001, 79 p.
- ⁶ BOUCHARD, Camil, Marie-France RAYNAULT, Robert CHOINIÈRE. *Avis sur le rapport du chantier interministériel sur les mesures de pauvreté et les indicateurs de résultats*, Montréal, Observatoire montréalais des inégalités sociales et de santé, [2002?], 23 p.
- ⁷ MORASSE, Julie Alice. *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2005, 94 p.
- ⁸ LECLERC, Bernard-Simon, Geneviève MARQUIS (coll.) et Josée PAYETTE (coll.). *Tableau de bord lanadois sur la défavorisation. Territoire du Centre de santé et de services sociaux du nord de Lanaudière, Calibrage à l'échelle du réseau local de services de Lanaudière-Nord*, Joliette, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2005, 59 p.
- ⁹ LECLERC, Bernard-Simon, Geneviève MARQUIS (coll.) et Josée PAYETTE (coll.). *Tableau de bord lanadois sur la défavorisation. Territoire de Lanaudière. Calibrage à l'échelle de la région de Lanaudière*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2005, 87 p.



Figure 1
Code des différents secteurs de la MRC de Joliette



Les codes correspondant aux différents secteurs que comprend la MRC ont été tronqués pour faciliter la lecture. Ainsi, le secteur 028 de la figure 1 et de l'encart équivaut au secteur 24610028 du tableau 4.



Figure 2
Répartition géographique de la défavorisation matérielle sur le territoire de la MRC de Joliette, calibrage à l'échelle de la MRC

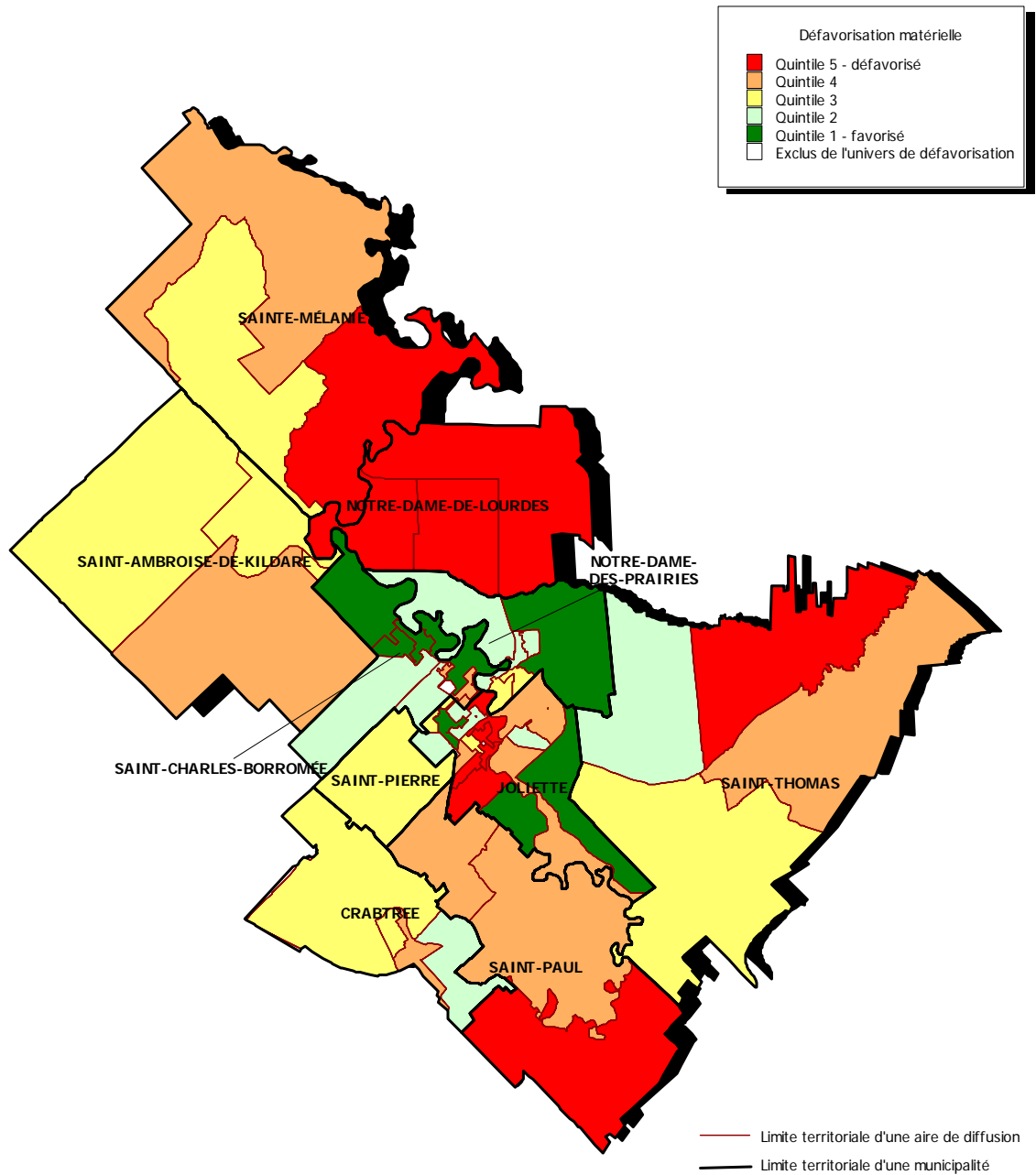




Figure 3
Répartition géographique de la défavorisation sociale sur le territoire de la MRC de Joliette, calibrage à l'échelle de la MRC

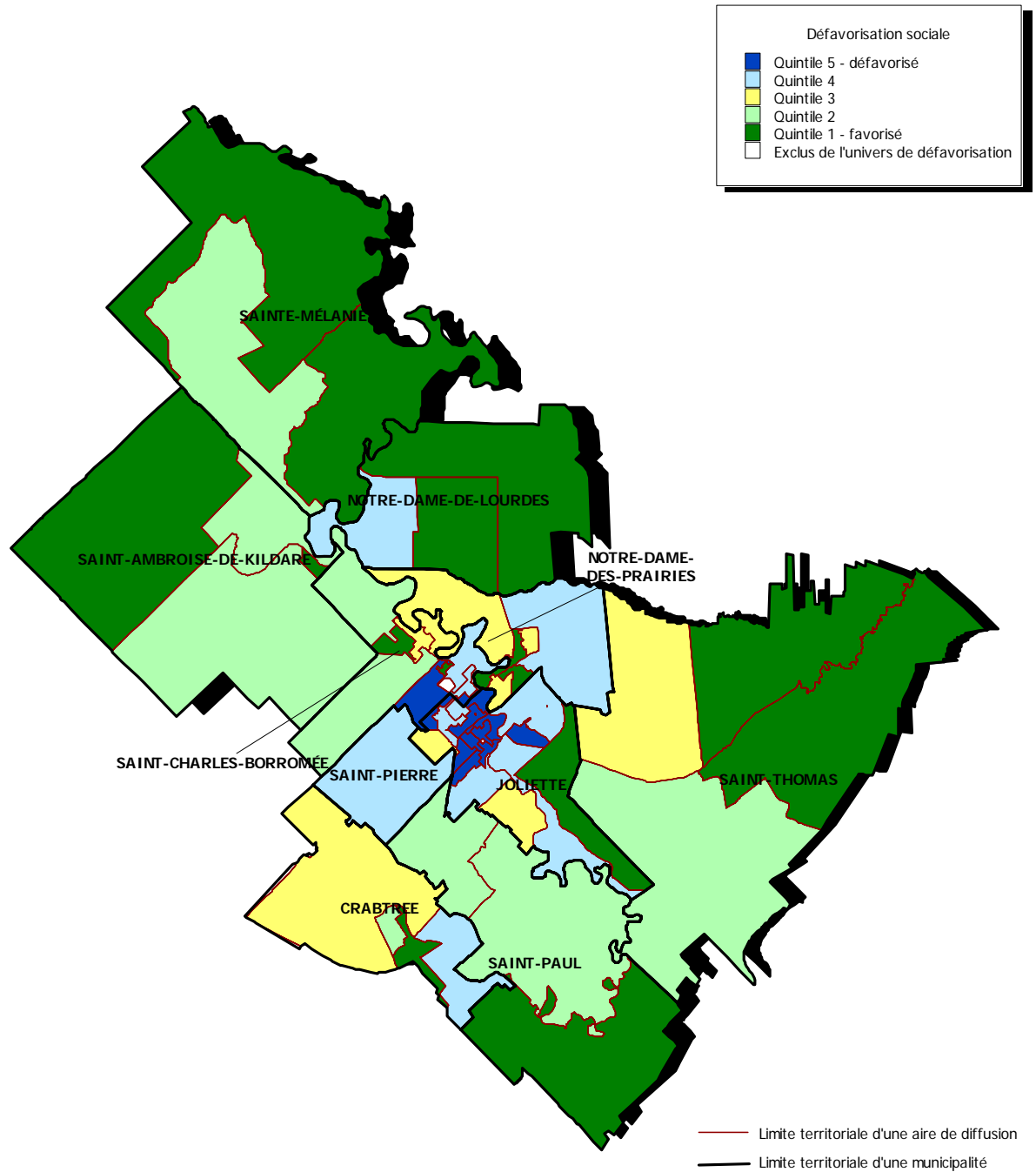
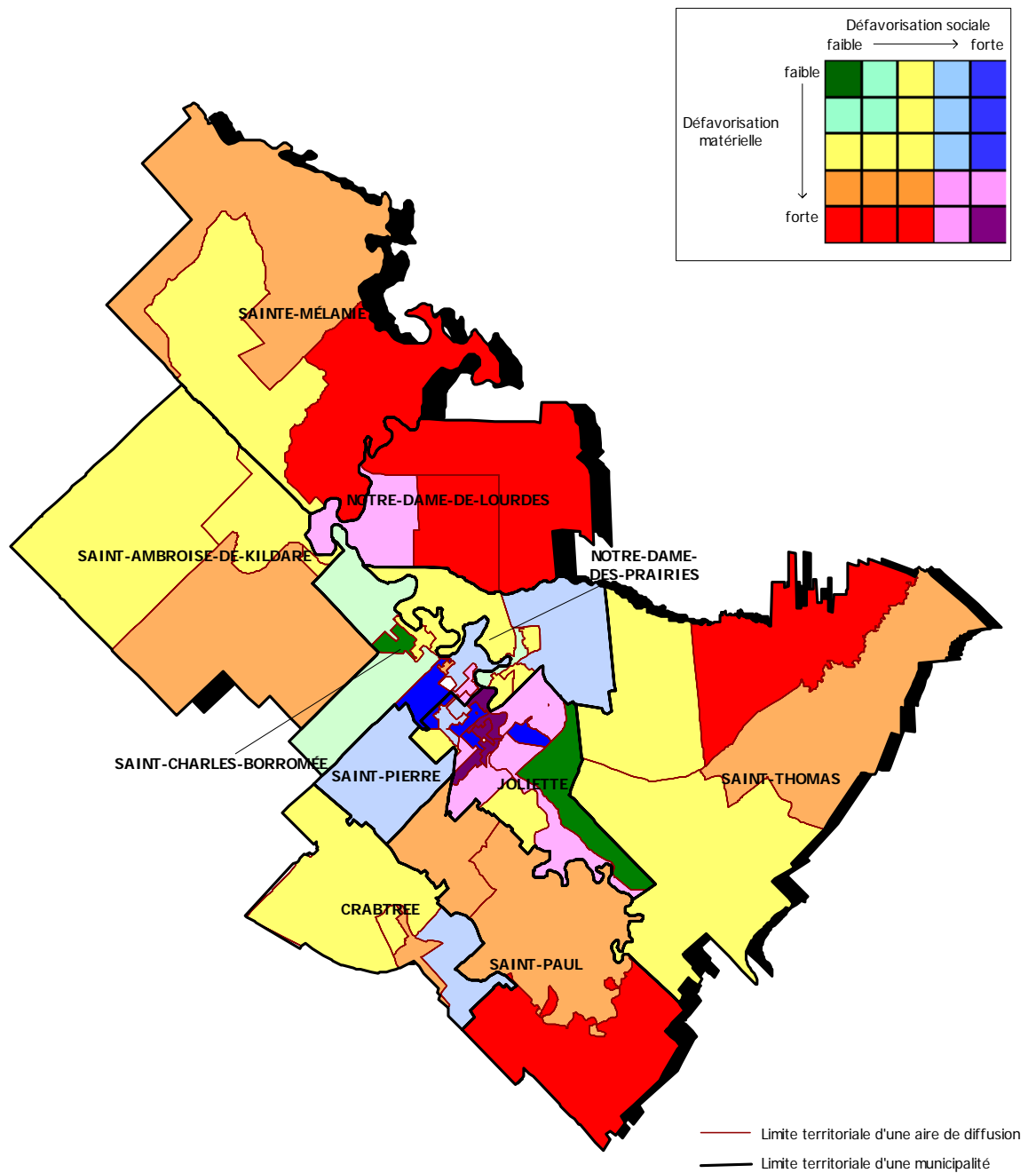




Figure 4
Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale sur le territoire de la MRC de Joliette, calibrage à l'échelle de la MRC



Le présent fascicule a été réalisé par le Service de surveillance, recherche et évaluation. Il s'inscrit dans une série de tableaux de bord du même genre qui explore la défavorisation selon différents calibrages et différents territoires de la région de Lanaudière

Recherche et rédaction : Bernard-Simon Leclerc
Extraction des données : Geneviève Marquis
Production des cartes : Josée Payette
Calcul des indices et des indicateurs : Bernard-Simon Leclerc
Conception graphique : Marie-Josée Charbonneau et Josée Payette
Mise en pages : Marie-Josée Charbonneau
Comité de lecture : Élisabeth Cadieux, André Guillemette, Louise Lemire, Josée Payette
Révision linguistique : Daniel Desrochers

Cote Santécom : 14-2006-014
Dépôt légal : premier trimestre 2006
ISBN : 2-89475-300-4
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Ce document peut être reproduit sans autorisation si la source est mentionnée.
Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

LECLERC, Bernard-Simon, *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Joliette*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2006, 16 pages + 1 encart.